REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2114

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Avenue du Général de Gaulle et place Marsonnat - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2114

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Charbonnières les Bains
objet :	**Avenue du Général de Gaulle et place Marsonnat - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'avenue du Général de Gaulle et la place Marsonnat sont situées au centre-ville de Charbonnières les Bains et constituent le cœur commerçant de la Commune. Le projet de requalification de ces espaces publics s'inscrit dans un contexte de transformation du tissu urbain du centre-ville : de nombreuses opérations de démolition-reconstruction sont en effet programmées le long de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat à moyen terme.

À travers la requalification des espaces publics du centre-bourg, la Commune de Charbonnières les Bains vise à conforter et accompagner le dynamisme du tissu commercial et à requalifier l'environnement urbain. Il s'agit notamment de redonner de la place aux piétons, dans des espaces aujourd'hui principalement dévolus à l'automobile.

L'avenue du Général de Gaulle constitue la principale rue commerçante : elle est traversée par une voie de circulation à sens unique et dispose de 2 bandes de stationnement latérales. Son emprise est réduite (12 mètres) et l'accessibilité piétonne n'est pas toujours assurée.

La place Marsonnat constitue l'entrée nord du centre-ville, elle forme le point d'accès vers 2 points d'attraction majeurs du secteur : le Casino et le parc de Lacroix-Laval. Aujourd'hui, la place fait principalement office de parking et son statut d'espace public est à recréer.

L'avenue du Général de Gaulle et la place Marsonnat constituent une unité fonctionnelle, ces 2 projets feront donc l'objet d'études communes avant de différencier leurs phases de travaux.

II - Consultation participative

Une consultation (hors champ règlementaire) des riverains, commerçants et habitants, a été organisée préalablement par le biais d'un dossier et registre mis à disposition, d'un atelier et d'une réunion publique. 2 scénarios ont été proposés, restreints à l'avenue du Général de Gaulle, pour partager le diagnostic, cerner plus précisément les attentes et alimenter les objectifs du programme de maîtrise d'œuvre.

Un scénario comportait la suppression d'une bande de stationnement latérale afin de dégager 2 trottoirs confortables pouvant accueillir des espaces publics ponctuels en balcon sur le vallon.

Un second scénario préservait 2 bandes de stationnement latérales avec une diminution légère (9 places) de l'offre de stationnement actuelle par la mise en place de cheminements piétons continus et répondant aux normes d'accessibilité.

Un scénario intermédiaire a finalement été retenu : maintien de 2 bandes de stationnement latérales avec dégagement d'interruptions ponctuelles, l'objectif étant de maintenir un volume de 70 places sur l'ensemble du linéaire.

La place Marsonnat avait déjà fait l'objet de scénarios d'aménagement lors de précédentes études : le principe de la réalisation d'un espace public central, encadré par 2 poches de stationnement, a été retenu. Il s'agira de maintenir une offre de stationnement d'environ 42 places sur la place Marsonnat.

III - Le projet : objectifs, programme et enveloppe financière prévisionnelle

Les objectifs poursuivis pour le projet global de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat se déclinent de la manière suivante :

- renforcer la qualité urbaine et paysagère des espaces,
- maintenir l'attractivité du centre-ville et mettre en valeur les commerces,
- plus spécifiquement sur l'avenue du Général de Gaulle, il s'agira :

. d'apaiser la circulation routière de l'avenue,
. de rendre accessibles et confortables les trottoirs et traversées piétonnes pour tous les publics,
. d'intégrer les mutations foncières en cours,
. de développer et mettre en valeur le végétal et les vues sur le vallon ;

- concernant la place Marsonnat, les objectifs seront :

. de retrouver un statut d'espace public intégrant du stationnement,
. d'améliorer les connexions de la place avec le parc du Casino et le sentier des Amoureux.

Le projet prévoit le réaménagement de façade à façade de l'avenue du Général de Gaulle : il s'agit de réduire l'emprise de la chaussée au profit de trottoirs plus larges et plus confortables sur les 2 rives, de créer de nouvelles traversées piétonnes plus fréquentes et plus lisibles et de procéder à un traitement paysager de qualité sur tout le linéaire.

Sur la place Marsonnat, le projet d'aménagement consiste en la création d'une place piétonne accompagnée d'une requalification du parking existant. Les carrefours de l'avenue des Thermes seront également repris au profit de cheminements piétons continus et confortables.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 800 000 € TTC :

- 1 960 000 € concernant l'avenue De Gaulle,
- 840 000 € concernant la place Marsonnat.

IV - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Le montant à individualiser ressort à 300 000 € TTC (dont 71 980 € mis en place au titre de l'autorisation de programme (AP) études) et ne concerne, à ce stade, que le financement des études pour les 2 volets du projet De Gaulle / Marsonnat.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique, à conclure avec la Commune de Charbonnières les Bains, sera approuvée à l'issue des études qui permettront de déterminer les périmètres additionnels d'aménagement (domaine privé communal) et définir les coûts supportés par la Commune ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'estimation financière prévisionnelle des travaux du projet de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 228 020 € à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P09O5336, réparti selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2017,
- 100 000 € en 2018,
- 28 020 € en 2019.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porte au total à 300 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.